



Informations relatives à la signature d'une convention mentionnée à l'article L225-38 du Code de commerce (Articles L22-10-13 et R22-10-17 du Code de commerce)

Contrat de support financier entre Esso Société Anonyme Française (ESAF), Esso Raffinage (ERSAS) et ExxonMobil Petroleum & Chemical BV

● **Objet de la convention** : Cette convention vise à fournir à Esso S.A.F. une assistance financière suite à la mise en place du nouveau contrat de fourniture de lubrifiants finis et de graisses.

● **Intérêt pour ESAF** : L'intérêt de ce support financier pour ESAF est de pouvoir faire face au changement d'utilisation de l'usine de lubrifiants dans le cadre du contrat de fourniture en lubrifiants et graisses entre les sociétés Esso S.A.F. (ESAF) et ExxonMobil Petroleum & Chemical (EMPC).

● **Noms des personnes directement ou indirectement intéressées et nature de leur relation avec la société** :

○ EMPC est indirectement actionnaire d'Esso S.A.F. à plus de 10%

● **Date de la signature de la convention** : 27 novembre 2025

● **Conditions financières** :

○ Paiement à ESAF d'un montant forfaitaire de 10 000 000 € (dix millions d'euros).

● **Indication du rapport entre son prix pour la société et le dernier bénéfice annuel de celle-ci** :

N/A : la société Esso S.A.F n'ayant pas dégagé de bénéfices en 2024.